

# Car Plan

L'assurance auto Allianz



Cette fiche d'information présente une synthèse des garanties et des principaux risques non assurés. Pour une présentation complète, veuillez consulter nos conditions générales disponibles sur [www.bmw-insurance.be](http://www.bmw-insurance.be) et [www.mini-insurance.be](http://www.mini-insurance.be)



## Points d'attention

**Pas de franchise** pour les garanties Mini-Omnium

## A la recherche du meilleur prix pour une Omnium?

Choisissez la formule Security.

Personnes assurées	Véhicule assuré
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le propriétaire</li> <li>Le titulaire</li> <li>Le conducteur</li> <li>Les passagers du véhicule assuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le véhicule mentionné dans votre contrat.</li> <li>Les remorques (jusqu'à 800 kg) dans la garantie RC.</li> </ul>
Garanties de base	
<p><b>Responsabilité civile</b></p> <p>Cette assurance couvre les dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers et dont vous êtes responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance RC obligatoire couvre uniquement les dommages causés à des tiers, pas les dommages causés à votre véhicule. Pour ce dernier point, choisissez une formule Omnium en option.</li> <li>Les passagers du véhicule sont indemnisés comme des usagers faibles, mais pas le conducteur. Pour ce dernier point, choisissez l'option Assurance conducteur.</li> </ul>
Garanties optionnelles	
<p><b>Mini-Omnium (Involnaglaces)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Incendie</li> <li>Vol</li> <li>Catastrophes naturelles</li> <li>Bris de vitre</li> <li>Les dommages subis suite à un heurt d'animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dompage à votre véhicule et vandalisme ne sont assurés que dans le cadre d'une Omnium complète.</li> </ul>
<p><b>Omnium Security</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les véhicules de moins de 5 ans</li> <li>Amortissement : -1,5% par mois.</li> </ul> <p><b>Omnium Safety</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les véhicules de moins de 2 ans.</li> <li>Amortissement : - 100% durant 6 mois                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-1% par mois à partir du 7<sup>e</sup> mois</li> <li>-1,5%/mois à partir du 37<sup>e</sup> mois.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets et objets personnels transportés dans le véhicule (GSM, CD, DVD, vêtements, argent...) ne sont pas assurés.</li> </ul>

En collaboration avec



### Omnium Full Replacement & Full Pay Back

- **Full Replacement** (pour les voitures neuves)  
En cas de perte totale ou vol total, nous vous garantissons une voiture neuve identique (options comprises) pendant les 18 ou 24 premiers mois après la première mise en circulation et ce sans la moindre franchise.
- **Full Pay Back** (pour les voitures d'occasion BMW Premium Selection & MINI NEXT)  
En cas de perte totale ou vol total de votre voiture dans les 18 ou 24 premiers mois après achat, la valeur de la facture totale est remboursée si vous achetez une voiture neuve ou une voiture d'occasion chez un concessionnaire BMW & MINI agréé.



- Si vous ne voulez pas de voiture neuve chez un concessionnaire BMW & MINI agréé, nous indemnisons sur base de l'amortissement suivant: les 6 premiers mois 100%, -1% à partir du 7e mois et -1,5% à partir du 37e mois.
- Si vous ne voulez pas de voiture chez un concessionnaire BMW & MINI agréé, nous indemnisons sur base de l'amortissement suivant: les 6 premiers mois 100%, -1% à partir du 7e mois et -1,5% à partir du 37e mois.

### Les atouts de toutes les formules Omnium

- Indemnité de mobilité : 35 €/jour pendant 20 jours maximum en cas de vol total.
- Système antivol et taxe d'immatriculation assurés gratuitement.
- Couverture des dommages mécaniques après remplissage du réservoir avec un carburant inadapté.
- Equipement placé après achat du véhicule : couvert gratuitement jusqu'à 1 250 € (hors TVA).
- Réparations urgentes et nécessaires sans expertise préalable : couvertes jusqu'à 1 000 € (hors TVA).
- L'indemnité ne peut être inférieure à la valeur réelle.



- Le vol n'est pas assuré en cas de précautions insuffisantes (par ex. coffre ou portes non verrouillés, vitres ouvertes, clé sur le contact ou système antivol requis non activé).
- Les dommages aux pneus ne sont pas assurés sauf s'ils sont causés par un autre sinistre assuré ou un acte de vandalisme.
- Les dommages dus à l'usure, à un mauvais entretien, à un manque de lubrification ou de liquide de refroidissement ou à un défaut de construction ne sont pas assurés.
- Les dommages dus au transport d'animaux ou d'objets ne sont pas assurés.
- Les dommages aux véhicules causés par des actes de terrorisme ne sont pas assurés.

### Autres atouts des formules Omnium Full Replacement & Full Pay Back

- Cabrios : couverture du vol de la voiture décapotée à condition que le véhicule soit équipé d'un système d'alarme C11 ou C12 branché.
- Couverture du vol des GPS portables jusqu'à 500 € (hors TVA).
- Possibilité d'indemnisation en perte totale si frais de réparation > 2/3 de la valeur assurée (formule Full Replacement).
- En cas d'erreur de carburant, frais de remorquage vers le garage le plus proche sont couverts (sans franchise).

### Protection juridique

#### Formule de base

- Défense pénale : 15 000 €
- Recours civil : 15 000 €
- Défense civile : /
- Insolvabilité des tiers : 6 250 €

#### Formule étendue

- Défense pénale : 40 000 €
- Recours civil : 40 000 €
- Défense civile : 40 000 €
- Insolvabilité des tiers : 12 250 €



Vous avez seulement une franchise de 250 € pour la garantie "Insolvabilité des tiers" dans la formule de base.

Ne sont pas assurés :

- les frais et honoraires inférieurs à 125 €
- pas de recours en Cassation pour les litiges inférieurs à 1.250 €.



Vous choisissez votre  
avocat et/ou de l'expert.

### Safety Card

Protection du degré de bonus-malus. Cette option évite toute augmentation du degré de bonus-malus lors de 2 sinistres RC consécutifs en tort. Lors du 3e sinistre RC en tort, le degré de BM passe de -2 à 2 (sans prise en compte des 2 premiers accidents). Au bout de 5 ans sans sinistre (après le dernier accident en tort), cet avantage est récupéré.



Conditions : 5 années sans sinistre (à certifier par des attestations de sinistralité), 5 ans de permis de conduire et être âgé de 30 à 69 ans.

### Assurance conducteur

Tout conducteur qui conduit le véhicule assuré est couvert.

- Décès : max. 495.787 €
- Invalidité permanente : max. 495.787 €
- Frais d'hospitalisation : 24 €/jour (max. 365 jours)
- Frais médicaux : max. 4.987 €



Formule indemnitaire : indemnisation pour le préjudice réel après intervention des tiers payants.

## Franchises

En cas de dégâts matériels ou vandalisme, une franchise minimale de **1%** est appliquée si vous faites réparer votre voiture **auprès d'un concessionnaire BMW & MINI agréé.**



• La franchise est calculée sur la base de la valeur catalogue, arrondie par tranche de 5 000 €.

Vous optez pour un autre réparateur? La franchise contractuelle de 2,5% est alors appliquée. Vous pouvez également opter pour une franchise plus élevée de 5%, 7,5% ou 10%.

### Allianz Franchise-0

Pas de franchise si les dommages dépassent 625 € (hors TVA) si vous réparez auprès d'un concessionnaire BMW & MINI agréé.



- Conditions Allianz Franchise-0 :
  - Uniquement en combinaison avec les formules Full Replacement et Full Pay Back
  - Pour conducteurs principaux désignés âgés de min. 30 ans
  - Pour véhicules d'une valeur catalogue de max. 75 000 € (hors TVA).

## Réductions

### Réduction au kilomètre

Intéressant pour ceux qui roulent moins de 15 000 km/an. Il y a 2 niveaux de réduction: moins de 7.500 km/an et moins de 15.000 km/an.

### Systèmes d'aide à la conduite

Les véhicules équipés de série ou en option d'un des systèmes automatiques d'aide à la conduite ci-après bénéficient d'une réduction de 10% sur les garanties RC et Omnium (toutes formules).



#### Avertisseur d'angle mort

Vous prévient lorsqu'une voiture se trouve dans l'angle mort et n'est donc pas visible dans vos rétroviseurs.



#### Système autonome d'arrêt d'urgence

Freine et, si nécessaire, arrête le véhicule afin d'éviter toute collision avec un véhicule qui vous précède. Certains systèmes détectent également les piétons, les cyclistes et les animaux.



#### Assistant de vigilance

Mesure votre niveau de vigilance et de fatigue sur la base de votre comportement au volant et du clignement de vos yeux. Vous avertit et vous recommande de faire une pause si nécessaire.



#### Assistance de maintien de trajectoire

Vous avertit lorsque vous vous écartez de votre bande de circulation. Certains systèmes corrigent automatiquement votre trajectoire.



#### Adaptive Cruise Control

Maintient automatiquement une certaine distance avec le véhicule qui vous précède et, si nécessaire, arrête automatiquement votre voiture afin d'éviter tout accrochage.

## Green Bonus

Allianz récompense les véhicules propres (max. 90 g CO<sub>2</sub>/km) d'une réduction supplémentaire de 4% en RC et omnium.

## Degré de bonus-malus

Calcul simple, avantageux et transparent

- Début immédiatement au plus bas degré de bonus-malus -2
- Le degré de bonus-malus ne varie qu'en RC. En cas de sinistre avec l'Omnium, la prime n'augmente pas.



### Pour bénéficier du bonus-malus -2 :

Min. 30 ans, 5 années sans sinistre (à certifier par des attestations) et min. 5 ans de permis de conduire.

## Description des principales exclusions

- Le conducteur est dans un état d'ivresse ou d'intoxication alcoolique de plus de 0,8 gramme/litre de sang (0,35 milligramme/litre d'air expiré).
- Lors d'une participation à des courses, compétitions, paris ou défi.
- Lorsque le conducteur n'a pas de permis de conduire.
- Si le véhicule n'a pas de certificat de contrôle technique valable, sauf si le sinistre se produit au cours du trajet normal pour se rendre au centre de contrôle technique.

## Types de véhicules non concernés par cette fiche d'information

Cette fiche d'information ne concerne pas les véhicules suivants : voitures anciennes ou de collection, utilitaires légers à usage professionnel, camions lourds et véhicules lents.

## Fiscalité du produit

L'assurance automobile est soumise à des taxes d'assurance et des contributions de :

- 27,10 % sur la garantie Responsabilité Civile
- 26,75 % sur les garanties optionnelles Omnium
- 16,75 % sur les garanties optionnelles Assurance conducteur et Assistance juridique

### Restez informé

Nous vous rappelons que toute décision d'achat du produit mentionné dans cette fiche d'information doit être prise sur la base d'une analyse complète de tous les documents pertinents contenant des informations (pré)contractuelles. Avant de conclure le contrat, nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales de Car Plan, disponibles sur notre site web [allianz.be](http://www.allianz.be/AllianzBE/Fr/ext_public/carPlanAD1048_062008ConditionsGenerales.pdf) à l'adresse : [http://www.allianz.be/AllianzBE/Fr/ext\\_public/carPlanAD1048\\_062008ConditionsGenerales.pdf](http://www.allianz.be/AllianzBE/Fr/ext_public/carPlanAD1048_062008ConditionsGenerales.pdf)

Cette fiche d'information n'a pas été soumise au contrôle préalable de la FSMA comme le prévoit la loi y afférent.

### Vous souhaitez introduire une réclamation concernant le contrat ?

Ce contrat d'assurance est régi par le droit belge. Sans préjudice de la possibilité d'entreprendre des démarches judiciaires, vous pouvez aussi adresser toute réclamation concernant votre contrat à :

- Allianz Benelux s.a. par courrier électronique à [complaintscustomer@allianz.be](mailto:complaintscustomer@allianz.be), par fax au numéro 02 214 61 71 ou par courrier postal à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.
- l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, fax : 02 547 59 75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)